



Paris, le 11 juillet 2017

La Fédération Française Aéronautique et Wingly annoncent leur coopération privilégiée

La Fédération Française Aéronautique et la plateforme de coavionnage Wingly sont heureux d'annoncer la mise en place d'un partenariat privilégié pour promouvoir le partage de frais élargi dans les aéroclubs affiliés à la FFA.

En effet, le 22 juin 2017, le Conseil d'Etat a statué en faveur de l'activité de partage de frais lors de vols privés. Cette décision publique vient annuler une dérogation française prise en restriction du cadre européen lui, favorable à l'activité. Au-delà de l'aspect aéronautique, les aspects assuranciers et fiscaux, liés au statut associatif, devaient être pris en considération par la FFA afin de garantir aux aéroclubs fédéraux la faisabilité du partage de frais élargi en toute légalité. La FFA dispose désormais du socle réglementaire idoine pour envisager la promotion de l'activité dans les aéroclubs fédéraux qui le souhaitent.

Dans ce cadre nouveau, la FFA a décidé de coopérer avec Wingly, la plateforme leader Européen du coavionnage, pour mettre à disposition des aéroclubs un dispositif adapté à leurs particularités associatives. Axé autour de deux piliers, ce dispositif devrait permettre d'éclaircir les zones d'ombre identifiées par la FFA dès l'émergence des plateformes internet de partage des vols :

- **Une validation des pilotes éligibles aux vols à partage de frais élargi par le président et le chef pilote de l'aéroclub.** Cette validation ou "lâcher emport de passager élargi", prendra en compte de critères basés essentiellement sur des facteurs humains. Elle permettra aux dirigeants des aéroclubs de valider les pilotes pouvant proposer des vols à frais partagés élargis.
- **Une licence « passionné »** pour les passagers réservant des vols sur Wingly sur des avions des aéroclubs fédéraux. Cette licence permettra d'être en conformité des exigences imposées par le statut associatif de l'aéroclub.

C'est ainsi une solution solide et consensuelle qui sera présentée à la communauté des aéroclubs affiliés à la FFA pour promouvoir le partage de frais élargi d'ici les prochains mois pour les clubs qui le souhaitent.

Il faut noter que **le partage de frais élargi reposera sur un partage à part égale entre les occupants de l'appareil sur la base d'un tarif horaire propre à l'aéronef utilisé** : le pilote participera donc aux frais à la même hauteur que les autres occupants de l'avion. Ce principe, pour rester dans le cadre français habituel, devrait rassurer les parties prenantes qui craignent des dérives.

Comme le note Jean-Luc Charron, Président de la FFA, *"les clubs doivent pouvoir gérer leurs activités en fonction de leurs intérêts, de la sociologie de leurs adhérents, et de leur politique propre; et il est du devoir de la FFA de leur proposer des solutions pour combiner une ouverture aux opportunités du numérique et une adaptation à la spécificité de nos structures associatives. Ensuite c'est aux clubs de choisir la solution qui semble leur convenir le mieux."*

Pourquoi Wingly?

Après deux années d'activité en Allemagne et en Angleterre, la start-up française Wingly basée à Paris a fait ses preuves en accumulant une forte expérience du vol à frais partagé et revendique plus de 3.000 passagers en vol. Wingly a notamment signé une Charte sécuritaire avec l'Agence Européenne pour la Sécurité Aérienne en avril 2017 juste après avoir mis en place une assurance sur mesure pour le coavionnage avec Allianz: des gages de sérieux qui ont convaincu la FFA que Wingly était le partenaire de choix. A ses commandes, elle possède des fondateurs qui connaissent bien l'aviation légère française et qui volent tous deux dans des aéroclubs de la FFA: un pilote polytechnicien Emeric de Waziers et un ingénieur Aéronautique de l'ISAE-Supaero, Bertrand Joab-Cornu.

Bertrand Joab-Cornu, cofondateur de Wingly conclut : *« Nous saluons l'approche pragmatique de la FFA et sommes fiers qu'ils aient choisi Wingly en partenaire privilégié pour promouvoir les vols à frais partagés au sein des aéroclubs de France. Après nos preuves de concept en Allemagne et en Angleterre, nous avons hâte de contribuer à la dynamisation de l'aviation légère française. »*

Contacts:

Relations Presse et Communication FFA :

Nicolas Gravez

01 44 29 94 86 / 06 83 83 02 54

nicolas.gravez@ff-aero.fr

Contact Presse Wingly (Cofondateur):

Bertrand Joab-Cornu

06.76.81.21.36

bertrand@wingly.io



A propos de la Fédération Française Aéronautique (FFA):

Créé en 1929 à Paris, la FFA contribue depuis bientôt un siècle au développement de l'aviation légère et des aéroclubs tout en veillant au maintien des acquis des pilotes. La FFA représente l'essentiel de l'activité de l'aviation légère et sportive française avec plus de 40.000 pilotes et élèves pilotes licenciés volant sur plus de 2.400 avions d'aéroclub. Avec des projets prometteurs dans l'aviation électrique et la prise en compte des opportunités du numérique, la FFA accompagne l'aviation légère d'aujourd'hui et construit celle de demain en bonne intelligence avec ses adhérents, les pouvoirs publics et l'industrie pour que la France continue à être la deuxième puissance d'aviation légère dans le monde.



A propos de Wingly:

Wingly est la plateforme leader du coavionnage en Europe. Wingly permet la mise en relation de pilotes privés et de passagers pour qu'ils partagent ensemble les frais et la passion d'un vol en avion léger. Les vols sur Wingly vont de la balade aérienne autour des châteaux de Loire pour 40€ à l'excursion du weekend vers Belle-Île pour 200€.

Points clefs sur Wingly:

- + 20.000 vols en permanences disponibles sur le site internet www.wingly.io
- + 3.000 passagers transportés
- + 60.000 membres: 6.000 pilotes privés et 54.000 passagers
- 230.000 €: montant économisés par les pilotes privés membres sur Wingly
- Présence européenne: France, Allemagne et Angleterre (Suisse et Autriche)
- Wingly inclut une assurance coavionnage avec Allianz sur chacun de ses vols